

Publics - modalités d'accès – organisation pédagogique

Ces journées s'adressent aux acteurs de la formation, de l'orientation, de l'emploi, de l'accompagnement des parcours professionnels, du conseil, du bilan, de la VAE désirant mettre à jour leurs connaissances ou découvrir l'organisation du système emploi-formation.

Organisées par l'ARFTLV, elles font partie d'un cycle complet de 3 jours pour appréhender l'environnement juridique de la formation continue.

Une priorité sera donnée aux personnes qui s'inscriront aux 3 journées d'information. Elles peuvent cependant être suivies de façon indépendante, selon les places disponibles.

Il sera envoyé aux participants qui le demanderont une attestation de présence à la(les) journée(s) d'information.

Intervenant et organisme prestataire :

Christian CULOT

Directeur Adjoint de l'Agence Régionale de la Formation Tout au Long de la Vie (ARFTLV)



Programme des journées d'information

Jour 1 - Le cadre juridique et politique de la formation professionnelle continue Mardi 6 février 2018

Objectifs

A la fin de la journée, les participants auront repéré les principaux acteurs et financeurs du système emploi formation en région, leurs champs d'action et leurs modalités d'intervention.

Ils auront abordé le cadre général de leur politique et les principaux outils de la gouvernance du système : coordination, pilotage, contractualisation.

Programme

I. Les actions de formation :

- Définitions et champs de la formation professionnelle continue, Qualité.
- Certifications et socle de connaissances et de compétences.

II. Les politiques de formation

- Enjeux et objectifs des politiques de formation.
- Plan d'actions de la Région Nouvelle-Aquitaine.

III. Principaux acteurs du système emploi-formation

- La répartition des compétences entre les acteurs publics.
- Les partenaires sociaux, les branches et leurs organismes paritaires.
- Les opérateurs : prescripteurs et PRC VAE, le SPRO et le CEP.

IV. Les outils de gouvernance

- Les instances territoriales.
- Le CPRDFOP et les outils de contractualisation.

Jour 2 : La formation des salariés : plan de formation et droits individuels

Mercredi 7 février 2018

Objectifs

A la fin de la journée, les participants auront une bonne connaissance des droits à la formation des salariés du secteur privé et des obligations des employeurs (obligation de former, financement, consultation des représentants du personnel...).

Ils connaîtront en particulier les dispositifs individuels (compte personnel de formation, CIF, ...) les nouvelles règles relatives au plan de formation et à la taxe d'apprentissage.

Programme

I. Formation et dialogue social :

- Consultation des Instances représentatives du personnel
- Accords de branche et d'entreprise.

II. Plan de formation et organisation des formations par l'employeur :

- Droits et obligations
- Organisation et achat des formations.

III – Le financement des formations professionnelles :

- La taxe d'apprentissage
- Le système de financement : employeurs, OPCA, FPSPP
- Les aides publiques au plan de formation.

IV. Les droits individuels des actifs :

- Le Compte Personnel de Formation (CPF) des salariés et des agents publics
- Le Congé Individuel de formation (CIF), le CFP et les congés de bilan et de VAE
- L'entretien professionnel.

Jour 3 - La formation des demandeurs d'emploi : dispositifs et financements

Mardi 13 février 2018

Objectifs

A la fin de la journée, les participants connaîtront les mesures et financements mobilisables dans la construction des parcours de formation et de retour ou d'accès à l'emploi pour les jeunes, les salariés licenciés et les autres demandeurs d'emploi.

Programme

I. Obligations et accompagnement des demandeurs d'emploi :

- Le cadre d'intervention de Pôle emploi
- L'accompagnement des jeunes (PACEA)
- Obligations des demandeurs d'emploi

II. Le financement des formations :

- Prescription et actions financées par Pôle emploi
- Les dispositifs paritaires (POEC, CIF-CDD, CPF...)
- CPA et Compte d'engagement citoyen
- Les dispositifs de la Région en Poitou-Charentes (PRF, SPRF....)

III. Rémunération des stagiaires et périodes en entreprise :

- Indemnisation et financement des frais de formation
- La période de mise en situation en milieu professionnelle (PMSMP).

IV. Les dispositifs de reclassement :

- le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)
- Panorama des autres dispositifs (congé de mobilité, PSE, Plan de départs volontaires...).